

MAIRIE DE COLLEVILLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 décembre 2020 à 19h à la salle de la gare

Madame LACHERAY Sandrine est élue secrétaire de la séance

.....

I/ DECISIONS MODIFICATIVES

a) Intégration étude nouvelle cantine (DM8)

COMPTES DEPENSES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	041	21318	opfi	HCS	Constructions autres bâtiments publics	3 899.00
Total							3 899.00 €

COMPTES RECETTES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
R	I	041	2031	opfi	HCS	Frais d'étude	3 899.00
Total							3 899.00 €

b) Objet Intégration excédent fonctionnement budget annexe « Lotissement de l'Orée du Bois (DM9)

COMPTES DEPENSES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	I	001	001	OPFI	HCS	Résultat d'Investissement reporté	-160 000.00
D	I	21	2152	ONA	HCS	Installations de voirie	5 000.00
D	I	23	2313	131	HCS	Constructions	30 000.00
D	I	21	21318	131	HCS	Constructions autres bâtiments	15 000.00
Total							-110 000.00€

c) Objet Intégration excédent fonctionnement budget annexe « Lotissement de l'Orée du Bois » (DM10)

COMPTES DEPENSES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
D	F	66	66111		HCS	Intérêts des emprunts et des dettes	776.10
Total							776.10 €

COMPTES RECETTES							
SENS	Section	Chap	Art	Op	Anal	Objet	Montant
R	F	002	002		HCS	Excédent de fonctionnement reporté	776.10
Total							776.10€ €

II/PRESENTATION DU ROLE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier la délibération créant les postes de référents et de les renommer « Conseillers Municipaux délégués ».

M. le Maire propose de créer des postes de conseillers municipaux délégués au sein du conseil municipal pour y apporter en fonction des compétences et des aptitudes de chacun de la technicité, de la connaissance juridique, informatique, en relation avec le « terrain » et de supprimer les postes de référents. Il est, de ce fait, nécessaire de délibérer également sur les indemnités de ces délégués

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- **décide de supprimer les postes de référents créés précédemment**

- *décide de créer à la place des postes de conseillers municipaux délégués au 1er juillet 2020*
- *décide de fixer à 1.02% l'indemnité mensuelle du conseiller délégué à compter du 1^{er} juillet 2020*
- *précise que cette indemnité sera payée semestriellement en juin et décembre de chaque année*
- *charge le maire de mettre à jour le tableau des indemnités des élus*

III/ SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES DE LA SALLE DES FETES

M le maire informe les membres du conseil d'une demande de la trésorerie de Fécamp de supprimer la régie de recettes des salles des fêtes et de faire payer ces recettes avec des titres de paiement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- décide de supprimer la régie de recettes des salles des fêtes au 1^{er} février 2021
- précise qu'à compter de cette date, un premier titre de recettes du montant de la moitié de la location sera émis au nom de la personne réservant la salle au moment de la réservation
- décide que la réservation sera validée après paiement du titre de recettes
- précise qu'un second titre de paiement sera émis après la location pour paiement du solde et de la casse éventuelle

INFORMATIONS DIVERSES

Acquisition : l'acte de vente de la maison sise 61 rue de l'église est signé

Bâtiments communaux : la vérification annuelle a été réalisée par SOCOTEC, qui nous a signalé un problème électrique à la maternelle qui a été résolu aussitôt.

Cantine : les hottes ont été posées et les VMC le seront courant janvier.

Terrains de la sucrerie : les négociations sont en cours concernant la vente de l'immeuble appelé « le lian » et une autre parcelle de terrain.

Séance close à 19h45